

*Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim*

COMMUNE D'ALTORF
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 24 août 2011

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :

11

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien,
EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, KRAUTH Yves, MUNCH
Cédric, SCHNEIDER Marc, STAERK Guy, WEBER Jean-Marc,
WILT Frédéric.

Absent excusé : M Marc MULLER

Absent non excusé : Mme Solange SEYFRITZ

Secrétaire de Séance : M Guy STAERK

Date de convocation : 17 août 2011

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2011

Le Conseil Municipal,
Par 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (F Wilt),

approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2011.

52/11 PROJET DE REHABILITATION DE LA MTL : avancement du dossier

Le Conseil Municipal,

- Vu** la délibération n° 04/02 prise en date du 29 janvier 2002 décidant le transfert de la compétence « conception, réalisation et financement des équipements et travaux » d'agrandissement et réaménagement de la Maison du Temps Libre pour la Commune d'Altorf
- Vu** la délibération n° 30/09 prise en date du 28 avril 2009 donnant un accord de principe au lancement de l'opération
- Vu** la délibération n° 42/10 prise en date du 10 mai 2010 décidant la réalisation d'une étude de faisabilité

Considérant les résultats des études de faisabilités, les diverses réunions avec les associations et la commission d'urbanisme

Après débat,

Après délibération,
A l'unanimité des membres présents

- **CONFIRME** les termes de la délibération n° 42/10 confiant la Maîtrise d'Ouvrage au SIVOM de

Molsheim-Mutzig et Environs

- **DECIDE** le lancement de l'appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre
- **RETIENT** les principes suivants par rapport aux besoins exprimés :
 - restructuration des espaces techniques (office, hall d'entrée, locaux techniques, sanitaires, espaces de rangement) avec une mise aux normes du bâtiment ainsi que les aménagements extérieurs liés au bâtiment (accessibilité personnes à mobilité réduite) .
 - en option : augmentation maîtrisée de la capacité d'accueil ou restructuration des espaces (déplacement de l'ensemble scénique) permettant un meilleur confort dans l'utilisation des locaux et rajout éventuel d'une à deux salles associatives indépendantes
 - rénovation avec mise aux normes des bâtiments annexes (hall, anciens vestiaires et club house foot, local pétanque)
- **PREND ACTE** que le montant de la taxe SIVOMALE destinée à cette opération et acquittée par la Commune, s'élève annuellement à environ 110 000,00 €.

53/11 AMENAGEMENT D'UN CAVEAU COMMUNAL : lancement du marché de travaux

Le Conseil Municipal

- Vu** la délibération 37/09 prise en date du 27 mai 2009 portant sur le projet de réhabilitation du bâtiment du Presbytère sis 6 place Saint Cyriaque à ALTORF et confiant l'opération à la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM.
- Vu** les délibérations n° 44/09 et 99/09 prises par le Conseil Municipal en date des 1er juillet et 17 décembre 2009 portant sur la conclusion d'un bail avec la Société Intercommunale de Construction «Le Foyer de la Basse Bruche » - SEM, à MOLSHEIM ainsi que sur la sollicitation d'aides financières
- CONSIDERANT** que le bail stipule que la Commune se réserve expressément la jouissance gratuite de certains locaux, en partie destinés au culte et pour le reste destinés à la création d'un caveau communal
- Vu** la délibération n° 87/10 prise en date du 20 octobre 2010 portant sur l'adoption de l'avant projet

Après délibération

A l'unanimité des membres présents

- **PREND ACTE** du lancement de la procédure par la publication d'un appel d'offre en application des articles du Code des Marchés Publics pour la dévolution des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier
- **PREND ACTE que** les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement du budget primitif 2011

54/11 ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE STRASBOURG

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que suite au projet d'installation de feux tricolores au carrefour de la RD392 avec la RD 127, il conviendrait de réfléchir à un aménagement de la route de Strasbourg sur toute la longueur du village.

Le Conseil Municipal,

- Vu** le projet de création d'un lotissement communal vers la sortie Ouest du village au lieu-dit « Burgweg » .

Considérant que la situation de la route de Strasbourg, outre la sécurisation du carrefour entre la RD127 et la RD392 nécessiterait des aménagements sur toute la longueur (accessibilité des piétons à mobilité réduite aux passages protégés, stationnement,

régulation de la vitesse dans l'agglomération, carrefour avec la rue des Meuniers...)

Après débat

**Après délibération
A l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de mener une étude d'aménagement de la route de Strasbourg sur toute la longueur du village
- **CONFIE** la mission au Bureau d'Etudes BEREST de Illkirch pour un montant forfaitaire de 9 600,00 € HT
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011

55/11 APPROBATION MODIFICATION N° 8 DU POS DE LA VILLE DE MOLSHEIM : avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

VU la lettre en date du 21 juillet 2011, transmise par Monsieur le Maire de la Ville de MOLSHEIM, portant notification du dossier de projet de modification n° 8 du POS de la Commune de Molsheim,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

**Après délibération
par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Ch Foesser, JM Weber)**

n' a pas d'observation particulière à formuler par rapport au dossier.

56/11 PRESCRIPTION DE LA REVISION DU POS DE LA COMMUNE D'INNENHEIM ET SA TRANSFORMATION EN PLU : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la volonté de la Commune d'Innenheim de prescrire la révision du POS en vue de sa transformation en PLU.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la Municipalité d'Innenheim du 3 juin 2010 portant sur la décision de prescrire la révision du POS

Vu le courrier de notification de Monsieur le Maire d'Innenheim en date du 21 juin 2011

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **PREND ACTE** du lancement de la procédure
- en tant que Commune limitrophe, **SOUHAITE** être associé à cette procédure.

57/11 STRUCTURE PERISCOLAIRE : Demande de dérogation tarifaire

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire, informe les Conseillers d'une demande de dérogation tarifaire au profit d'une ancienne enfant de la Commune qui, après déménagement, continuera à fréquenter l'école et la structure périscolaire d'Altorf.

Après débat,

Le Conseil Municipal,

Vu la Délégation de Service Public conclue pour la gestion de la structure d'accueil périscolaire d'Altorf en date du 15 juin 2009

Considérant que l'article 9 du cahier des charges de la DSP stipule l'application d'un supplément tarifaire de 20% pour tout enfant hors Commune d'Altorf qui souhaite fréquenter la structure communale

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE de ne pas déroger à l'article 9 du cahier des charges de la DSP conclue en 2009 et de n'accorder aucune dérogation tarifaire aux enfants extérieurs à la Commune d'Altorf.

58/11 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LICENCES JEUNES

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 98/09 portant fixation d'un « règlement » d'attribution des subventions communales prise par le Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009

Considérant la démarche de soutien de la Municipalité aux Associations locales,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- de verser la somme de 525,78 € à l'Association Sportive d'Altorf pour 69 licences jeunes.
- de verser la somme de 106,68 € au Club d'Echecs d'Altorf pour 14 licences jeunes.

59/11 DEMANDES DE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Gérard MEPIEL en date du 20 septembre 2010

Vu la demande de subvention présentée par Ms. KLEIN Patrick et Sylvain en date du 15 novembre 2010

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Michel BAY en date du 3 mars 2011

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme Pierre-Alain VETTER en date du 26 avril 2011

Après examen des dossiers

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE D'ACCORDER**

- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Gérard MEPIEL pour leur habitation sise 16 route de Strasbourg à ALTORF.
- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à Ms KLEIN Patrick et Sylvain pour leur

habitation sise 3 rue Principale à ALTORF.

- une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 200 € à M et Mme Michel BAY pour leur habitation sise 4 rue Arthur Rimbaud à ALTORF.

DECIDE

de sursoir à la demande de subvention pour ravalement de façade présentée par M et Mme Pierre-Alain VETTER, dans l'attente de la vérification du respect des conditions d'attribution (date du dernier ravalement)

60/11 ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE D'ACCEPTER**

le chèque d'un montant de 480,00 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement de la franchise liée au sinistre survenu sur les mâts d'éclairage de Noël de la route de Strasbourg en décembre 2010.

61/11 DIVERS

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes aux membres du Conseil :

- Les membres de la Chorale remercient la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la qualité de leur prestation à l'occasion de la fête des personnes âgées
- La structure périscolaire d'Altorf ouvre ses portes le lundi 29 août 2011 compte tenu de la forte demande
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la date d'inauguration de la Mairie restaurée et sollicite la présence de tous. Un arrêté d'interdiction de circulation et de stationnement provisoire aux abords du bâtiment sera pris. L'inauguration sera suivie d'une collation et la Mairie sera ouverte tout le week-end de 14h30 à 18h dans le cadre des journées du patrimoine. Elle abritera une exposition de photos anciennes.
- Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la société d'assurances Groupama suite à la succession d'infiltrations constatées aux bâtiments du groupe scolaire et du club house foot. Un expert, dépêché sur place pour faire les constats, a conseillé la Commune dans les démarches à entreprendre et a demandé la communication des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Un conseiller soulève le problème de l'installation d'un dos d'âne au niveau chemin d'Innenheim et s'interroge quant à l'emplacement choisi. Il exprime le mécontentement des exploitants agricoles, utilisateurs du chemin dans l'exercice de leur fonction et regrette que ces derniers n'aient pas été consultés lors de la présentation du projet.

Monsieur le Maire souligne que l'ouvrage était matérialisé sur les plans du projet présenté. Il met en avant un argument de sécurité dans la mise en place de ce dos d'âne destiné à réduire la vitesse dans la rue et non un acte dirigé contre les agriculteurs. A cet effet, il propose de réunir les membres de l'association foncière afin de réfléchir à une solution alternative.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	